Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1939-1940)
Heft: 9

Artikel: Don national suisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-626010

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 25.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

können ab 1. April bezogen werden beim Ausstellungssekretariat : Herrn Erwin Bill, Ligerz am Bielersee. Anmeldetermin bis 3. Juni, Einsendetermin bis 10. Juni. Für Ankäufe einiger Sektionen an der genannten Ausstellung steht ein Ankaufskredit von Fr. 8,000.— zur Verfügung. Die Zusammensetzung der Jury wird später bekannt gegeben.

Don national suisse.

Les communications faites à nos membres par carte postale du 23 mars dernier et par publication dans l'*Art suisse* N° 7, mars 1940, étaient effectivement basées sur les indications qui nous avaient été données à ce moment-là.

Mais après une nouvelle entrevue avec les dirigeants du D. N. S., en considérant aussi la situation difficile des artistes non mobilisés et le nombre relativement peu élevé de nos collègues se trouvant en service actif (environ 50 sur 700 membres que compte notre société), nous avons fait les propositions suivantes :

L'exposition ne sera composée que d'œuvres *données* par les membres de notre société et de celle des F. P. S. et D. Il sera renoncé pour des raisons d'organisation aux œuvres mises à disposition avec une participation à la vente allant jusqu'à 30 %.

Les œuvres non vendues seront mises en loterie.

Le bénéfice net de l'exposition et de la loterie sera attribué comme suit : *50 % au Don national suisse (dans son ensemble) et 50 % à la Caisse de secours pour artistes suisses.*

Ces propositions ont été acceptées par les dirigeants du D. N. S.

Une circulaire dans le sens ci-dessus sera envoyée prochainement par le D. N. S. aux membres de notre société et à ceux de la société des F. P. S. et D.

Nous comptons fermement que les membres de notre société participeront à cette œuvre patriotique. *Le comité central.*

A propos de la 2e exposition régionale de la Société suisse des beaux-arts.

Au sujet de l'annonce, dans le présent numéro, de la 2e exposition régionale de la Société suisse des beaux-arts (région romande), il y a lieu de faire remarquer que selon le programme de rotation établi en 1933 et adopté par le département fédéral de l'intérieur, c'est cette année le tour de notre Société d'organiser son exposition générale.

D'une lettre du département fédéral de l'intérieur au président de la Société suisse des beaux-arts, dont copie nous a été remise par le département, il ressort avec toute clarté que, d'entente avec la commission fédérale des beaux-arts, le département de l'intérieur s'est exceptionnellement déclaré disposé à subventionner cette exposition régionale en tenant compte du fait que :

1. la Société suisse des beaux-arts n'a effectivement pu organiser en 1939, à cause de l'exposition nationale suisse, son Turnus habituel et ne pourrait organiser le prochain, sinon cette année, en 1942 seulement, puisqu'en 1941 c'est le tour de la « Nationale » ;

2. l'idée d'organiser, dans de petites localités de Suisse allemande, des expo-